

CANTON DE SAINT-BREVIN-LES-PINS

LA MONTAGNE, SAINT-JEAN-DE-BOISEAU, LE PELLERIN, FROSSAY, SAINT-VIAUD, SAINT-PÈRE-EN-RETZ, PAIMBŒUF, CORSEPT, SAINT-BREVIN-LES-PINS



9
communes

47 548
habitant-es

269
km²

3007
collégiens dans 7 collèges (dont 4 publics)

2 espaces départementaux des solidarités
assurant les suivis PMI et l'accompagnement social
nécessaire à la population

Bon à savoir

Depuis 2015, les élections départementales ont lieu tous les 6 ans et permettent un renouvellement total du Conseil Départemental (nommé auparavant Conseil Général).

L'assemblée départementale de Loire-Atlantique est composée de 62 élus issus de 31 cantons.

Dans chaque canton, les candidats se présentent en binôme composé d'une femme et d'un homme avec leurs remplaçants (une femme et un homme également).

Du fait des élections présidentielles et législatives de 2027, la loi électorale prévoit que le prochain mandat des conseillers départementaux sera de 6 ans et 9 mois, soit une fin de mandat en 2028.

SUIVEZ L'ACTUALITÉ DE NOTRE CAMPAGNE SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX :



@delamontagnealocean



www.canton-saintbrevin.fr



06 83 90 30 47